

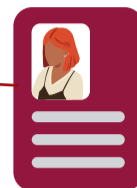
# Le fonctionnement de cette forme de traite en ligne



Il s'agit de sites d'annonce généralistes (Wannonce, Sexmodele...)



Ils possèdent une rubrique **relations** ou **rencontres éphémères** réservée aux adultes



Des proxénètes et des auteurs de traite utilisent cette rubrique pour proposer des prestations sexuelles tarifées effectuées par des majeures ou des mineures.

- Aucun véritable contrôle de l'âge de majorité des filles n'est effectué par la plateforme
- Aucun contrôle des annonces n'est effectué par le site sur l'infraction de proxénétisme ou de traite qu'elles représentent
- Les sites n'affichent aucune mentions légales pourtant obligatoires

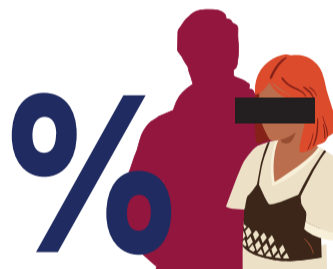


Le client sélectionne son annonce et prend rendez-vous avec la fille dans un hôtel, un appartement ou son domicile.

## Ces sites d'annonce se rémunèrent :



Grâce à la publicité en ligne



Ou en prenant un pourcentage sur les prestations vendues

## Les infractions encourues par ces sites d'annonce au regard de la loi



### En terme de responsabilité civile :

D'après la loi de 2004 sur le droit d'internet, ces sites hébergeurs ont un rôle d'éditeur dans le contenu des annonces. Ils sont donc responsables de la légalité des annonces postées ainsi que du contrôle de l'âge de majorité des inscrits car la prostitution des mineurs est interdite depuis 2002.

### Au niveau pénal :

L'infraction de proxénétisme : en étant intermédiaire entre la prostituée (seule ou déjà accompagnée par un proxénète) et le client, le site devient proxénète. Il facilite la prostitution par la diffusion de ces annonces.

L'infraction de pornographie infantile : les annonces montrent des photos dénudées et suggestives de modèles mineurs.

L'infraction de traite à des fins d'exploitation sexuelle en raison du profit économique effectué par ces sites grâce à l'exploitation de personnes et parce que cette forme d'exploitation en ligne est devenue un phénomène de masse.

